

PUNTAU, MICROTOPONYME SOUSTONNAIS

v2

Louis-Ferdinand Céline peut titrer un de ses romans : *D'un château l'autre*. En toponymie, l'indistinction ne vaut. À Soustons, il existe deux lieux-dits nommés **Gaillou de la Bette**, **Gaillou de Puntau**. Leurs déterminants évitent de les confondre, une proposition les précède : *de* ou *du*, selon les graphies. **Puntau** est composé d'une racine et d'un suffixe (*punt* + *au*). Examinons successivement l'un et l'autre.

1- La racine

Elle se présente sous trois graphies : '*pint*', '*punt*' et '*pount*'. Ordonnées selon notre grille de fiabilité, il en ressort que : '*pint*' (1806), attestation qui figure dans le Plan géométrique, est unique et à nos yeux non rattachable à un étymon adéquat, c'est probablement une cacographie et nous l'écartons ; que '*punt*' (1771, 1774, 1779, 1828, 1829, 1851, 1879, 1903, 1972) est majoritaire, mais en concurrence avec '*pount*' (1793, 1833, 1851, 1903, 1995). S'agirait-il de deux étymons distincts ? C'est à considérer.

a) '*pun*' [pyn] ou '*punt*' [pynt] chez Simin Palay, '*pun*' seulement chez Vincent Foix, sont des substantifs masculins gascons qui procèdent du latin *punctum*, un vocable très polysémique puisqu'il signifie 1. piqûre, 2. petit trou fait par une piqûre, 3. ouverture dans une conduite d'eau et la quantité d'eau qui s'en écoule, 4. point, signe de ponctuation, 5. petite coupure, 6. point mathématique, 7. en parlant du temps, instant, 8. vote, suffrage, 9. point du fléau de la balance qui indique l'équilibre, 10. coup de dés (Félix Gaffiot). Tous ces sens sont recueillis en gascon. D'autres s'y ajoutent.

b) '*punte*' [pyntə] n'offre pas tant de facettes. Substantif féminin, il dérive du bas-latin **punctam* qui signifie « estocade, coup de pointe ». Le mot est lui-même dérivé de *punctus*, participe passé du verbe *pungere* « poindre ». Dérive également de ce verbe le latin classique *punctim*, adverbe signifiant « de la pointe », caractérisation d'une frappe d'estoc et non de taille. Nous sommes dans le lexique de la soldatesque. Par métonymie, le mot a passé dans la langue pour désigner des objets effilés, des espaces à l'extrémité épointée, une ligne de terre étreécie et saillante, sens fréquemment attestés en latin médiéval (Du Cange), en moyen français et en gascon ('*Le Punte*' à Capbreton et Hossegor).

c) '*pount*' [punt], substantif masculin, désigne le pont ou une passerelle. Foix graphie '*poun*', Arnaudin '*pount*', Palay '*poun*' et '*pount*'. La consonne finale peut effectivement être amuïe : c'est le cas dans l'aire soustonnaise ('*lou poun de les*

crabes'). Racine latine : *pontem*. L'évolution phonétique est normale qui conduit à 'pount' ou à 'poun'.

Aussi bien, pour opter entre la racine *punctam* et la racine *pontem*, graphiquement et phonétiquement en concurrence, dans 'Puntau' et 'Pountau', l'étymologie et la phonétique historique se révèlent insuffisantes.

2- La suffixation

Les suffixes '-au' et '-aut', '-aou' et '-aout' sont eux aussi en concurrence dans les graphies relevées. Ici se pose encore la fiabilité de ces graphies. Les locaux ont tranché : la prononciation conservée équivaut à la diphtongue 'aou' au [aʊ].

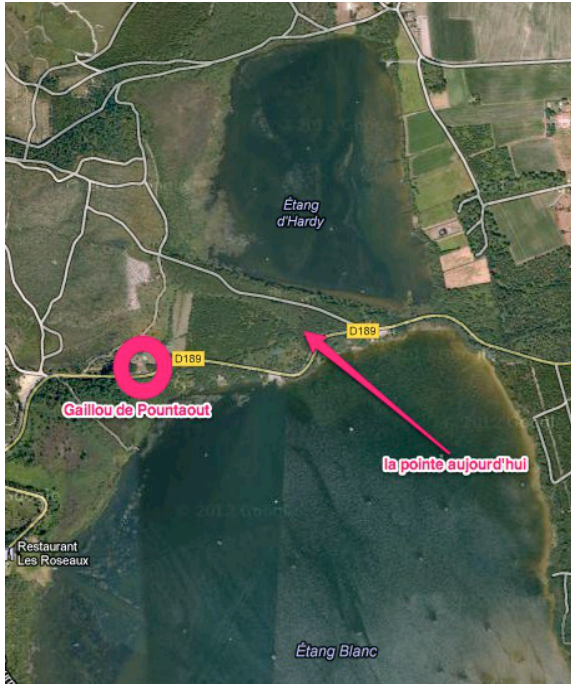
À l'origine, le suffixe latin *-alem* s'impose qui conduit à *-au*. Il a, en effet, pour fonction, entre autres, de participer à la substantivation des noms de lieux par spécification adjectivo-adverbiale. Ainsi comme 'Boucau' (< *bucca* + *alem*) signifie « situé à l'embouchure », 'Hitau' « situé sur la borne », 'Puyau' « situé sur une éminence », 'Puntau' | 'Pountau' doit signifier : « situé en rapport avec une pointe – au sens de terre, terrain – ou avec un pont ».

Il n'a pas échappé à Gerhard Rohlfs que ce suffixe, qui, en latin, servait à former des adjectifs devenus plus tard substantifs, a gardé dans quelques cas le genre féminin sous-entendu et qu'il joue en occitan généralement le même rôle que le suffixe '-a' -ar < latin *-are*, à valeur collective ou locative (G. Rohlfs, *Le gascon, Études de philologie pyrénéenne*, n° 227). Nous ajouterons que le processus de substantivation, dans le cas considéré, peut aller jusqu'à désigner le lieu par le seul déterminant : aller pêcher au 'Puntau' signifie aller pêcher au 'Gaillou du Puntau'. Employé, à l'origine, métonymiquement, comme image ou figure, le déterminant composé est devenu le nom même du lieu désigné. Ainsi s'expliquerait la préposition 'de' devenue 'du' | 'dou' (3 occurrences).

3- Le sens

Pour décider de ce qu'il désigne, à défaut d'y parvenir grâce à l'étymologie et à la phonétique historique, il faut postuler que la configuration du lieu, la présence ou nom d'un pont en ce lieu, doivent aider à trancher entre l'étymon *punctam* et l'étymon *pontem* : la question est alors sémantique, de désignation motivée.





La carte de Cassini, souvent précieuse, est ici secourable. 'Gaillou du Pountau' signale une ferme (ou une habitation) sise sur une terre avançant à l'ouest dans l'étang de Tosse. Point de pont entre les deux rives, mais, bien marquée, une pointe de terre. De nos jours, suite à un processus d'assèchement du lac, cette pointe de terre s'est avancée jusqu'à former deux étangs, l'étang Blanc au sud, l'étang d'Hardy au nord, deux assignations nouvelles qui doivent être le fait de Soustonnais, car la mention Étang de Tosse a disparu. Un étroit canal relie ces étangs, un pont les sépare. Le pont étant ultérieur à la désignation du lieu –

il date de 1867 –, l'étymon *pontem* doit être rejeté.

Reste alors la concurrence *punctum*, *punctam*. Qu'en conclure ? Qu'elle n'est, tout bien considéré, qu'hypothétique, car les deux vocables sont restés dans la langue, n'ont jamais été en chemin de prendre l'avantage l'un sur l'autre. Et c'est parce que, procédant d'une même souche (*pungere*), ils se différencient très tôt par des sèmes distincts relatifs à l'étendue : *punctum* > '*punt*' désigne un espace minimum défini par l'intersection de ses coordonnées (Alain Rey, *Dictionnaire historique de la langue française*), *punctam* > '*punte*', une surface de quelque étendue définie par sa forme. Pour le dire en terme de sémantique structurale, une même fonction sémique entraîne une disfonction lexématique (voir A. J. Greimas, *Sémantique structurale : recherche et méthode*, Larousse, 1966, p. 31).

Le suffixe *-alem* à valeur spatio-qualitative (ou locative) vaut certes pour le féminin comme pour le masculin. Il peut être accolé à *punctam* comme à *punctum*, mais la métonymie suscitée par la configuration du lieu permet de trancher : une étendue typée, présente sous les yeux, se prête au transfert figuratif – *punctam* est fortement polysémique en latin, avons-nous dit – l'informité au contraire est déjà une abstraction. Nous signalerons que Michel Grosclaude, pour sa part, explique Puntous, village des Hautes-Pyrénées, (*Dictionnaire étymologique des communes des Hautes-Pyrénées*, p. 112-113), à partir de *punctam* et de la configuration du lieu.

Notons encore que la carte de Cassini signale, sur l'autre rive de l'étang, un 'Moulin Pontau' enjambant un ruisseau – celui de Sparben sans doute, dont le tracé sur la carte s'incurve en direction du sud alors qu'il poursuit aujourd'hui son cours en ligne droite vers la rive est de l'Étang-Blanc. Deux graphies distinctes en deux endroits rapprochés.



Elles ne peuvent pas – à moins de négligences du cartographe – ne pas transcrire des prononciations différentes recueillies auprès des locuteurs de l'endroit, sinon du même. Ces réserves étant faites, nous y verrions l'indice que la racine *punctam* pour le lieu-dit était bien distinguée de la racine *pontem* pour le moulin. Est-ce à dire que le moulin faisait pont sur le ruisseau

où qu'un pont y conduisait ? Nous ne pouvons trancher, car aujourd'hui seule subsiste la maison du meunier dominant le fossé encore bien marqué de l'ancien lit du ruisseau.

En résumé, le déterminant **Puntau** du lieu-dit **Gaillou de Puntau** nous semble construit sur *punctam* + *alem* et désigner une bande de terre terminée en pointe.